## Le harcèlement scolaire, quels signes ?

Les signes du harcèlement scolaire sont les mêmes que ceux du mal-être. En tant que parent, il s'agit d'être vigilant à tout changement de comportement qui s'installe :

- Démotivation,
- Chute au niveau des résultats,
- Absentéisme,
- Irritabilité,
- Comportement violent inhabituel,
- Perte de l'estime de soi,
- Isolement,
- Trouble du sommeil,
- Trouble de l'alimentation,
- Écrans refuges,
- Consommations de produits psychoactifs,
- Dégradation de matériel ou de vêtements.

## Pourquoi un enfant ou un jeune peut être victime de harcèlement scolaire ?

L'enfant ou le jeune qui semble différent des autres et qui ne parvient pas à s'intégrer au groupe peut subir une pression de la part de ses camarades et devenir victime de harcèlement.

Les caractéristiques susceptibles d'entraîner le rejet et le harcèlement peuvent être de natures variées :

- L'apparence physique,
- L'orientation sexuelle,
- Une situation de handicap,
- Le fait d'être nouveau dans l'établissement scolaire,
- L'appartenance à un groupe social minoritaire dans l'établissement,
- Le fait de trop se montrer ou au contraire pas assez,
- Le fait de réussir à l'école, etc.

## Le cyber harcèlement, c'est quoi ?

Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Il peut prendre plusieurs formes telles que : les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne, la propagation de rumeurs, le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale, la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe, la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture, le sexting (c'est la contraction de «sex» et «texting»). On peut le définir comme « Des images produites par les jeunes (17 ans et moins) qui représentent d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile»

## Parler c'est agir !

Le harcèlement scolaire peut concerner tous les élèves et a des sources variées. En tant que parent, il s'agit de rester attentif à son enfant pour détecter d'éventuels changements de comportement.

Dans une situation de harcèlement, que votre enfant soit harcelé ou harceleur, il est nécessaire de préserver le dialogue.

Si vous avez des soupçons, faites en part à votre enfant et abordez franchement la question. Rassurez-le et expliquez-lui ce qu'est le harcèlement scolaire et les différentes formes qu'il peut prendre en utilisant les ressources mises à disposition sur le site :
*https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/*

Depuis la rentrée 2021, le **programme pHARe**, plan de prévention du harcèlement est mis en place dans certaines écoles, collèges et lycées.

## Quelques ressources utiles

### Le 3020 Non au Harcèlement à l'École

Ligne téléphonique gratuite, anonyme, confidentielle, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés).

### Le 3018

Numéro national pour les victimes de violences numériques. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est accessible du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures, par téléphone, sur ***3018.fr***, par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.

### Le site du Service Public accessible à tous

Il vous informe sur les démarches à entreprendre en situation de harcèlement. On y trouve un focus sur le harcèlement scolaire.
*https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/*

N'hésitez pas, s'il y a une situation de grande souffrance, à vous faire aider par un professionnel de la santé.

epe École des Parents et des Éducateurs Île-de-France

MISSION MÉTROPOLITAINE DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES

PARIS

SEINE SAINT DENIS LE DÉPARTEMENT

# LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

## COMMENT LE REPÉRER ET ACCOMPAGNER SON ENFANT ?

Cette brochure a été conçue pour vous accompagner en tant que parents afin de vous sensibiliser sur le harcèlement scolaire. Ce phénomène dégrade le climat au sein des établissements, depuis la classe maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur.

Vos enfants peuvent se trouver désemparés face à une situation de violence à l'école. Comment les aider à dépasser cette difficulté ?

# Le harcèlement scolaire, c'est quoi ?

Le harcèlement est caractérisé par des violences répétées. Celui qui les subit est dans l'incapacité de se défendre par lui-même.

**Deux types de harcèlement :**

Il peut s'agir d'un **harcèlement direct**, qui se traduit par des violences physiques (bousculades, claques, coups, bagarres) ou verbales (moqueries, insultes, attribution de surnoms dépréciatifs, grimaces, menaces, racket) ayant pour but de dévaloriser la victime mais aussi de dégrader ses affaires.

Il peut également s'agir d'un **harcèlement indirect** qui prend la forme d'une rumeur et conduit à isoler le jeune de ses camarades. Quelle que soit la véracité ou la nature de la rumeur, celle-ci peut avoir des conséquences destructrices pour le jeune.

Le harcèlement concerne à la fois la ou les victime(s), le ou les potentiel(s) agresseur(s) et les témoins, ces derniers pouvant être indifférents, supporters, suiveurs ou sauveurs.

# Le harcèlement scolaire, que faire ?

## Si vous pensez que votre enfant ou un autre enfant est victime

- S'informer sur ce qu'est le harcèlement à l'école.
- Encourager l'enfant à parler à une personne de l'entourage en qui il a confiance.
- Écouter l'enfant pour prendre la mesure de ce qu'il vit à l'école afin d'éviter qu'il ne se replie sur lui-même. Prendre des notes écrites pour laisser une trace.
- Agir et protéger l'enfant en demandant à rencontrer le chef d'établissement. Il est l'interlocuteur privilégié et le garant de la sécurité des élèves.
- Parler avec l'enfant pour l'informer sur ce qu'est le harcèlement scolaire, le rassurer, lui faire comprendre que c'est une situation anormale. Le dialogue sera le premier pas pour le sortir de la situation de harcèlement.
- Élaborer ensemble des stratégies pour s'affirmer sans répondre par la violence et donc trouver des astuces pour que votre enfant désarçonne son ou ses intimidateurs.
- Penser que le harcèlement est un jeu entre enfants qui a toujours existé, un passage obligé à l'école qui permet de s'endurcir et de devenir un adulte. Si le harcèlement existe depuis longtemps, il reste une maltraitance intolérable dans le cadre scolaire et dont tous les élèves doivent être protégés.
- Se désintéresser de la situation en pensant que l'enfant peut gérer seul et qu'intervenir ne fera qu'empirer les choses. L'aide des adultes est indispensable pour le faire cesser.
- Encourager l'enfant à se défendre seul, par la violence physique ou verbale. Car c'est lui qui se retrouverait ensuite en position d'agresseur.
- Déscolariser l'enfant de manière prolongée en pensant que la situation va se tasser. Cela rendra par la suite le retour à l'école encore plus difficile et ne résoudra pas la situation de harcèlement.

## Si vous pensez que votre enfant est harceleur. C'est que votre enfant est sans doute aussi en difficulté.

- S'informer sur ce qu'est le harcèlement à l'école.
- Essayer de comprendre pourquoi l'enfant agit ainsi : A-t-il lui-même été harcelé? Cela lui permet-il de devenir populaire? En identifiant le bénéfice que retire l'enfant de ses actions, vous pourrez discuter avec lui et l'amener à comprendre les conséquences de tels actes sur sa victime.
- Expliquer à l'enfant qu'il y a d'autres manières d'accéder à la popularité, de faire rire ou même de se défendre.
- Présenter à l'enfant les conséquences de ses actes et lui parler de la loi.
- Aider l'enfant à développer son empathie à l'égard d'autrui en lui faisant voir des films, spots, vidéos de Youtubeurs sur ce sujet, ou bien en lui montrant les campagnes de prévention.
- Punir sans expliquer à l'enfant, car cela peut lui donner l'envie de se venger et rendrait l'action contreproductive.
- Minimiser le comportement de l'enfant et le réduire à une mauvaise « blague».
- Nourrir les propos de l'enfant visant à dévaloriser les autres.
- Enfermer l'enfant dans cette posture de harceleur.
- Se dire que ce sont des choses que les enfants peuvent régler entre eux.

# Agir face à une situation de harcèlement

**(Source : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse)**

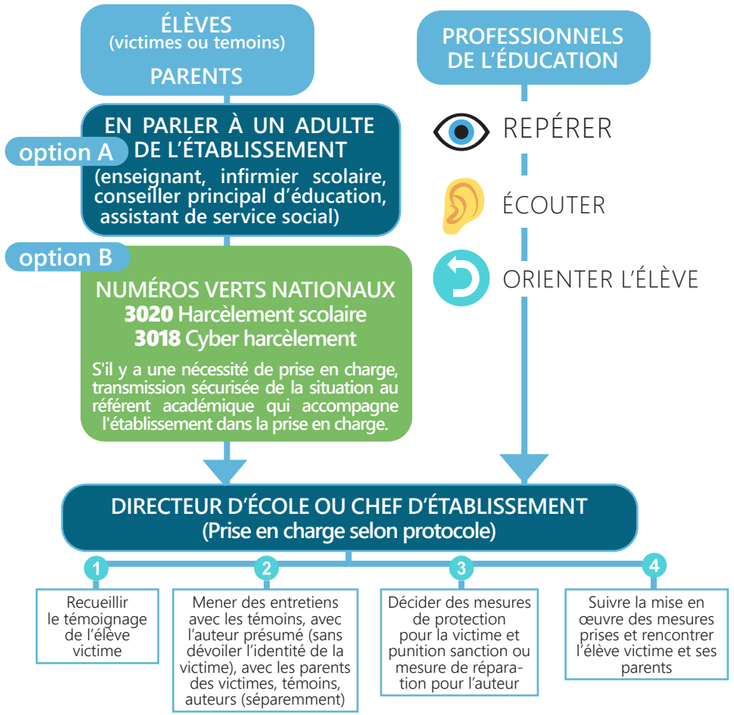


# Ce que dit la loi

**Loi du 4 août 2014 :** le *harcèlement* est reconnu comme un délit.

Si l'auteur est âgé de plus de 18 ans, il risque pour harcèlement jusqu'à 45 000€ d'amende et 3 ans de prison avec des circonstances aggravantes si la situation concerne un mineur de moins de 15 ans ou s'il s'agit d'un cyber harcèlement.

Si l'auteur est mineur, il encourt 6 mois de prison et 7 500€ d'amende et jusqu'à 18 mois d'emprisonnement en cas de circonstance aggravante.

Dans le cas où la victime ou les parents de la victime réclament des dommages et intérêts, ce sont les parents de l'auteur qui seront responsables de l'indemnisation.

**Loi du 26 juillet 2019** : la spécificité du *harcèlement scolaire* est reconnue. Le harcèlement scolaire est inscrit dans le Code de l'éducation.

**Loi du 2 mars 2022 :** Les établissements ont l'obligation de mettre tout en œuvre afin de lutter contre le harcèlement scolaire. La loi inclut la notion de *harcèlement qualifié comme scolaire*, c'est-à-dire commis par un membre du personnel de l'établissement scolaire.